

FICHE DE POSTE

| | | |
|-------------------------|-------------------------------------|---|
| IDENTIFICATION DU POSTE | REFERENCE | |
| | INTITULÉ | ENSEIGNANT SPECIALISE EN ITEP |
| | PLACE DU POSTE | Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ils sont implantés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - ITEP La Sariette, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, IEN ASH Est - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010, IEN ASH Est - ITEP des Cadeneaux, Les Pennes Mirabeau, IEN ASH Ouest |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GENERAL | Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles des conduites et du comportement . Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel. La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences. La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires. |
| | MISSIONS | Après évaluation, proposer une pédagogie adaptée, des parcours individualisés, et formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. |
| | FONCTIONS | L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP : <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire - participe aux équipes de suivi de la scolarisation - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. |
| | COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) | Enseignant titulaire du CAPPEI ou équivalent |
| | NOMINATION | L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème |
| | REGIME HORAIRE & DE CONGES | 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse |
| | MODALITES DE CANDIDATURE | Candidature auprès de l'IEN de secteur et de la DPE : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Au plus tard vendredi 03 07 2020 minuit |
| | CONTACT | IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816 |